



CONSEIL DU 5^{ème} ARRONDISSEMENT

PV Définitif - Séance du 13 janvier 2020

Le 13 janvier 2020 à 18h37, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués en séance publique par Madame le Maire le 7 janvier, se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs délibérations à la Mairie Annexe du 5^{ème} arrondissement.

COMPTE-RENDU

Mme Béatrice GAILLIOUT invite les conseillers à s'installer, M. Hugo PAGE procède à l'appel.

Présents :

B. GAILLIOUT, B. JABOULEY, M. SAUZAY, C. DE SALINS, M. BENCHARAA, S. INTIDAM, F. PETIT, M. ESPINOSA BARRY, M. BASSI, L. BUFFLIER, G. HOBERT, C. FAURIE – GAUTHIER, T. RUDIGOZ, JD. DURAND, H. MANOUKIAN, Y. CUCHERAT, J. SANGOUARD, B. ARTIGNY, JP. DUFOUR, B. LOUIS, B. TARLIER, H. PAGE, O. PIRRA

Absents excuses et dépôts de pouvoirs :

Absent :

M. HAVARD

Le quorum étant atteint, Mme GAILLIOUT déclare la séance ouverte.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 2 décembre 2019

Mme le Maire demande au Conseil s'il souhaite formuler d'éventuelles remarques sur le compte-rendu puis le met au vote. Il est adopté à l'unanimité.

31582 - Lyon 5e - Cession à titre onéreux par la Ville de Lyon au profit de Madame Leslie Roux, du lot n° 2 de la copropriété sise 47 rue des Farges - EI 05054 - N° inventaire 05054 A 012, 05054 T 001 - Direction Centrale de l'Immobilier
Rapporteur : Béatrice GAILLIOUT

Par acte du 19 mars 1971, la Ville de Lyon a acquis auprès de Monsieur Michel Fourchet un immeuble situé 47 rue des Farges à Lyon 5^{ème}, composé de trois étages élevés sur rez-de-chaussée et en partie sur sous-sol.

Madame Leslie Roux a sollicité la Ville de Lyon quant à l'acquisition dudit local afin d'y créer une micro-crèche.

Un accord a été trouvé avec Madame Roux pour la cession du lot 2 au prix de 220 000 euros, conformément à l'avis de France Domaine n° 2019-385V1708 en date du 31 octobre 2019 sous réserve de l'obtention d'un prêt bancaire.

Il est également précisé que l'acte comporte une clause de complément de prix aux termes de laquelle Madame Roux s'engage à reverser à la Ville de Lyon la plus-value réalisée le

cas échéant en cas de revente du bien à la suite de l'abandon du projet de micro-crèche, et ce, dans un délai de 5 ans à compter de la présente vente.

**31412 - Lyon 5e et Lyon 9e -Aménagement de la rue Pierre Audry - Approbation d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon - Lancement des opérations n° 59195001 "rénovation de l'éclairage public de la rue Pierre Audry à Lyon" et n° 59195002 "aménagement des espaces publics de la rue Pierre Audry (CTMO)" et affectation d'une partie de l'AP n°2015-1, programme 00013 et de l'AP 2015-2, programme 00012, - Direction de l'Aménagement Urbain
Rapporteur : Bertrand JABOULEY**

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, le Conseil municipal a approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, qui comprend le projet « Aménagement d'espaces publics via convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) – Participation de la Ville» et « travaux d'éclairage public : conservation des équipements d'éclairage et aménagements nouveaux».

La rue Pierre Audry est une voie d'un kilomètre environ reliant les quartiers de Gorge de Loup (Lyon 9^{ème}) et de Saint Just (Lyon 5^{ème}). Présentant un caractère routier au profil très large avec une déclivité importante, cette voirie se caractérise par des vitesses excessives, des cheminements piétons inconfortables, l'absence d'aménagements cyclables et de végétalisation.

Le programme d'aménagement comprend :

- la réduction du profil de chaussée à 6,50 m (contre 8 à 12 m aujourd'hui) et l'aménagement de dispositifs ralentisseurs : 2 plateaux traversants et 2 inflexions de voirie ;
- la création de voies d'approche dédiées à la circulation des bus à proximité des carrefours Buyer/4 Colonnes/Audry et Guérin/Berthet/Audry ;
- la création d'une liaison cyclable confortable et différenciée : bande cyclable sur chaussée dans le sens descendant, piste cyclable protégée et séparée du trottoir dans le sens montant ;
- l'aménagement de trottoirs confortables (largeur minimum de 2 m) ;
- la plantation de 100 nouveaux arbres et la création de larges espaces plantés et de 2 squares de proximité (au niveau du carrefour du bas de Loyasse et du carrefour Buyer) ; - l'enfouissement des réseaux aériens sur environ 100 mètres linéaires ;
- la reprise complète de l'éclairage public.

À l'issue des études de faisabilité, l'enveloppe financière prévisionnelle globale affectée par la maîtrise d'ouvrage aux travaux d'infrastructures et études de maîtrise d'œuvre a été estimée à 6 000 000 € TTC.

Les travaux de réseaux ont démarré début 2019 pour s'achever au 1^{er} semestre 2020. Les travaux de voirie se dérouleront entre le 2^{ème} semestre 2020 et la fin 2021

La participation totale de la Ville de Lyon, correspondant au coût des ouvrages destinés à lui être remis est estimée à 600 000 € TTC.

🗣️ Prise de parole

M. ARTIGNY souligne l'importance du projet. L'accroissement de la végétalisation permet d'attirer les insectes, donc les oiseaux. Il attire l'attention sur l'intérêt de la question de l'éclairage nocturne pour permettre aux oiseaux de se reposer la nuit.

M. JABOULEY répond qu'assurément, une baisse de la luminosité nocturne sera mise en œuvre sur cette rue. Ce n'est pas toujours facile pour les piétons de le comprendre, mais parfois une luminosité plus basse suffit et gêne ainsi moins les oiseaux.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

⊕ Arrivée à 18h48 de Mme Céline FAURIE-GAUTHIER

**31497 - Attribution de subventions à divers organismes Exercice 2020 Approbation d'une convention d'application type aux conventions cadres pour les subventions de fonctionnement. Direction Générale des Services - Direction des Finances
Rapporteur : Bertrand JABOULEY**

La Ville de Lyon a choisi de faire approuver par délibération distincte du budget, l'ensemble des subventions dont le bénéficiaire et le montant sont connus au moment de l'adoption dudit budget, la plupart d'entre elles faisant l'objet de conditions d'octroi.

En ce qui concerne le 5^{ème} arrondissement de Lyon, les subventions au titre de l'année 2020 sont allouées aux associations suivantes :

- AGDS - Association de Gestion – Allix : 187 200 €
- AGDS - Association de Gestion - Jardin d'enfant du 5eme : 55 200 €
- ALFA 3A – Chantoiseau : 96 560 €
- Cocon de l'Ouest : 92 000 €
- Les Bébé du Vieux-Lyon - La Baleine : 184 000 €
- LES P tits Malins : 192 000 €
- Mutuelle Petite Enfance - RAM La Courte Echelle : 36 000 €
- Mutuelle Petite Enfance - RAM 1,2,3 Soleil : 60 800 €
- Mutuelle Petite Enfance - RAM Grain d'soleil : 41 600 €
- Les grands concerts : 100 000 €
- SAS théâtre permanent point du jour : 287 000€
- Beaumarchais Basket club : 15 000 €
- Renaissance du Vieux Lyon : 5 336€
- Fondation Fourvière : 7 500 €
- Conservatoire à rayonnement régional : 892 829 €.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

**31417 - Attribution de subventions de fonctionnement général d'un montant de 5 966 165 euros à 11 Maisons des jeunes et de la culture (MJC) de Lyon, à l'association Com'Expression et au Réseau Rhône Ain Saône des MJC - Union Territoriale des MJC MPT - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires - Direction du Développement Territorial
Rapporteur : Marion SAUZAY**

Les Maisons des Jeunes et de la Culture de Lyon mènent aux côtés de la Ville de Lyon une action fondamentale au plus près des citoyens, autour de l'éducation, de l'accès à la culture et à la citoyenneté pour tous, en particulier en direction de la jeunesse.

Les 10 MJC de Lyon et l'association « Com'expression » sont partenaires de la Ville de Lyon pour la mise en œuvre d'accueils de loisirs périscolaires dans les écoles de Lyon. Ces associations contribuent ainsi pleinement à la richesse du Projet Educatif Territorial (PEdT) de Lyon en valorisant leur expérience et leur savoir-faire en matière d'approche éducative auprès des enfants lyonnais et de leurs familles.

De la même façon, elles participent fortement au développement et à la cohésion des territoires en s'impliquant dans différentes politiques publiques conduites par la Ville et en s'inscrivant dans plusieurs dispositifs contractuels qui engagent la Ville de Lyon

En ce qui concerne le 5^{ème} arrondissement, les MJC concernés recevront les subventions suivantes au titre de l'année 2020 (1^{ère} tranche) :

- Maison des jeunes et de la culture de Ménéval : 350 336 €
- Maison des jeunes et de la culture de Saint Just : 121 797 €
- Maison des jeunes et de la culture du Vieux Lyon : 541 811 €

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

**31418 - Attribution de subventions de fonctionnement général d'un montant de 4 779 052 euros à 13 associations gestionnaires de 15 centres sociaux, à l'Arche de Noé, ainsi qu'à la Fédération des centres sociaux du Rhône - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires - Direction du Développement Territorial
Rapporteur : Marion SAUZAY**

Les centres sociaux de Lyon et l'Arche de Noé mènent aux côtés de la Ville de Lyon une action fondamentale au plus près des citoyens de Lyon.

Gérés pour et par les habitants, les centres sociaux ont pour objectif d'améliorer la vie quotidienne des habitants, de faire entendre leur parole et de promouvoir leur prise de responsabilité dans la vie sociale locale. Ce sont des espaces d'échanges et de rencontres, mais aussi des lieux de repères autour de valeurs fondamentales, telles que le respect de la dignité humaine, la démocratie, la laïcité et la solidarité.

Il convient également de rappeler que 11 centres sociaux de Lyon et l'Arche de Noé sont partenaires de la Ville de Lyon pour la mise en œuvre des accueils de loisirs périscolaires dans les écoles de Lyon. L'ensemble de ces associations contribue ainsi pleinement à la richesse du Projet Educatif Territorial (PEdT) de Lyon en valorisant leurs expériences et

leur savoir-faire en matière d'approche éducative auprès des enfants lyonnais et de leurs familles.

De la même façon, elles participent fortement au développement et à la cohésion des territoires en s'impliquant dans différentes politiques publiques conduites par la Ville et en s'inscrivant dans de nombreux dispositifs contractuels qui engagent la Ville de Lyon :

En ce qui concerne le 5^{ème} arrondissement, les subventions allouées pour 2020 (1^{ère} tranche) concernent les centres sociaux suivants :

- Centre Social Point du jour : 183 535 €
- Centre Social Saint Just : 191 238 €
- Centre Social Champvert : 509 936 €

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

**31419 - Attribution d'une subvention de fonctionnement au FONJEP d'un montant de 701 167 euros à titre de participation financière aux postes de directeurs des 12 Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) de Lyon - Approbation et autorisation de signature des conventions financières afférentes entre la Ville de Lyon, le FONJEP, les associations gestionnaires des MJC - Direction du Développement Territorial
Rapporteur : Marion SAUZAY**

Le Fonds de Coopération pour la Jeunesse et l'Education Populaire (FONJEP) a été créé le 31 janvier 1964, sous la forme d'une association loi du 1^{er} juillet 1901, dont l'objet est de permettre la cogestion et la coopération entre ministères, organismes publics, collectivités territoriales, associations et autres organismes privés sans but lucratif. Administré par les associations membres et les représentants financeurs (ministères, collectivités territoriales et organismes publics), le FONJEP est placé sous tutelle du ministre chargé de la jeunesse et des sports qui en assure également la vice-présidence (la présidence étant assurée par un représentant associatif).

Conçu comme une interface entre les collectivités et les organismes bailleurs de fonds d'une part et les associations bénéficiaires d'autre part, le FONJEP est un relais permettant de concrétiser et de pérenniser des projets associatifs. Pour les financeurs, il se présente à la fois comme le gestionnaire opérationnel des fonds versés et comme le garant de leur utilisation.

Le FONJEP a pour mission la gestion des aides publiques qui lui servent à subventionner les mouvements de jeunesse, associations d'éducation populaire et organismes de droit privé à but non lucratif concourant à l'action sociale pour les postes de personnels remplissant des fonctions d'animation et de gestion qu'ils emploient.

C'est dans ce cadre que la Ville de Lyon verse une subvention annuelle au FONJEP à titre de participation financière aux postes des directeurs des 12 MJC lyonnaises.

L'enveloppe globale pour le FONJEP est évaluée à 707 167 € avec une répartition des subventions allouées pour les MJC du 5^{ème} arrondissement de la manière suivante :

- MJC Ménival : 64 519 €
- MJC Saint Just : 55 564 €
- MJC Vieux Lyon : 49 053 €

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

**31429 - Programmation financière 2020 au titre du Projet éducatif de territoire - PEDT de Lyon (volet extra-scolaire) - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant total de 285 573 euros - Direction du Développement Territorial
Rapporteur : Marion SAUZAY**

Le Projet Educatif Territorial (PEDT) de la Ville de Lyon est le cadre de référence qui couvre l'ensemble des temps de l'enfant : scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Ce projet partagé engage donc ses partenaires signataires à soutenir les bonnes pratiques, encourager la cohérence des actions et l'articulation et la complémentarité des temps, des acteurs et des moyens.

La finalité du PEDT est d'offrir la possibilité à chaque enfant de devenir un adulte autonome et responsable.

Pour cela, il pose quatre grands principes qui couvrent tous les temps de l'enfant :

- Le droit à l'éducation pour chacun et pour tous ;
- L'équité et la lutte contre toutes les discriminations et les inégalités territoriales ;
- La coéducation, une responsabilité partagée entre les différents acteurs, respectueuse de la place des parents ;
- La cohérence éducative entre les différents temps de l'enfant.

Le comité de pilotage interinstitutionnel qui s'est réuni le 13 décembre dernier, a validé par ailleurs les quatre priorités de travail pour la période 2018-2021 à savoir :

- Développer une école ouverte, citoyenne et inclusive ;
- Accompagner l'accueil des enfants à la maternelle ;
- Prévenir le décrochage scolaire ;
- Déployer l'usage et la culture du numérique.

En ce qui concerne le 5ème arrondissement, la répartition des subventions allouées pour 2020 s'effectue de la manière suivante :

Associations	Intitulé	Montant total proposé 2020
Le Valdocco	accompagnement proximité Janin et Jeunet	3 000 €
Centre social Champvert	Passerelle et accès aux loisirs	2 000€
MJC Ménival	Tickets sport-culture	5 500 €
MJC Ménival	Accès aux loisirs pour les enfants porteurs handicaps	4 000 €
MJC du Vieux Lyon	Passerelle préados/ados	2 000 €

🗣️ Prise de parole

M. ARTIGNY se félicite que le 5ème arrondissement soit autant engagé sur le terrain. Un travail énorme est fait en cohérence avec cette délibération, notamment vers les enfants en situation de handicap. Ce n'est malheureusement pas le cas sur tous les territoires.

Mme SAUZAY souligne la chance du 5ème arrondissement d'avoir sur son territoire 3 MJC et 3 centres sociaux avec lesquels la ville peut bien travailler. Par ailleurs, le 5ème arrondissement reste un petit territoire.

Mme GAILLIOUT se félicite également de ce dynamisme. Elle se réjouit d'avoir sur le territoire des MJC, des centres sociaux ainsi que des associations aussi actives.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

**31440 - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour un montant de 102 700 euros à l'association "EbulliScience®", sise 12 rue des Onchères - BP 112 - 69512 Vaulx-en-Velin - Approbation et autorisation de signature de la convention d'application afférente - Direction du Développement Territorial
Rapporteur : Marion SAUZAY**

Ebulliscience® est une association qui a pour objectif de contribuer au développement de la culture scientifique et technique pour tout public.

Dans le cadre de son projet associatif, Ebulliscience® propose différentes activités dont l'objectif principal est de favoriser le développement culturel local, de participer à l'attractivité des territoires d'intervention de l'association, en organisant des activités scientifiques et techniques en direction des jeunes et des adultes.

L'objectif fondamental visé par Ebulliscience® est, en collaboration avec les intervenants de l'éducation, de contribuer, par des actions culturelles, scientifiques et techniques, à l'épanouissement des potentialités de l'enfant et de l'adulte, en vue de développer son esprit critique, de lui permettre de faire des choix et ainsi de le rendre plus autonome.

Ces activités éducatives et de loisirs s'inscrivent ainsi dans le cadre des objectifs du Projet éducatif de territoire (PEDT) de Lyon qui vise à offrir la possibilité à chaque enfant et adolescent de devenir un adulte autonome et responsable.

Ces activités, qui se déroulent selon des modalités adaptées sur l'ensemble des temps de l'enfant (scolaire, périscolaire, extrascolaire), sont dirigées en priorité vers les publics des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Pour le 5ème arrondissement, les actions mises en place avec Ebulliscience sont :

- accueil de loisirs municipal AME (Buisson) le mercredi matin bénéficie des ateliers Ebulliscience sur 6 semaines pour 1 groupe de maternelle et élémentaire chaque mercredi
- 2 classes sciences sont programmées sur l'année scolaire 2019/2020 (Buisson et Gerson élémentaires) – à Olympe de Gouge, 2 jours sans nuitées.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

**31555 - Attribution des crédits et des subventions aux écoles primaires publiques (maternelles et élémentaires) - Direction de l'Education
Rapporteur : Marion SAUZAY**

Pour assurer le bon fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires publiques, la Ville de Lyon met à disposition des équipes pédagogiques des crédits et des subventions de fonctionnement.

La présente délibération a pour objectif de prévoir les modalités de ces dispositifs pour 2020. Les modalités proposées sont stables par rapport aux années antérieures, tant sur le périmètre des activités financées, que sur le montant des forfaits attribués.

Les crédits sont répartis selon des forfaits calculés par élève ou par classe, sur la base des données renseignées dans le progiciel Educalyon à la rentrée scolaire 2019-2020.

Les dépenses prévues sont les suivantes :

- Fournitures scolaires : 1 333 000 € ;
- Bibliothèques et centres documentaires : 186 000 € ;
- Photocopieurs : 93 000 € ;
- Subvention « dite libres » : pour un montant de 178 000 €
- Subvention « initiatives conseils d'écoles » : 255 000 € ;
- Assurances des activités scolaires et périscolaires : 50 000 €.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

**31556 - Périmètres scolaires - Direction de l'Education
Rapporteur : Marion SAUZAY**

Afin de répartir harmonieusement les élèves dans les écoles des neuf arrondissements de la Ville de Lyon, les périmètres scolaires sont révisés. Chaque adresse lyonnaise est affectée à une école publique maternelle ainsi qu'à une école publique élémentaire.

Pour le 5^{ème} arrondissement, le périmètre scolaire n'est pas modifié

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à la majorité. B. LOUIS s'abstient.

**31434 - Programmation 2020 au titre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 182 926 euros - Direction du Développement Territorial
Rapporteur : Christian DE SALINS**

Par délibération du Conseil municipal n° 2008/177 du 26 mai 2008, la Ville de Lyon s'est dotée d'un Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) qui constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance dans la commune.

Elle poursuit deux objectifs essentiels :

- l'amélioration durable de la sécurité et de la tranquillité publiques au quotidien des habitants ;
- l'accompagnement individualisé des publics en difficulté qu'ils soient auteurs ou victimes.

Dans ce cadre, les partenaires de la sécurité et de la prévention s'engagent à concentrer leurs efforts dans quatre grands domaines :

- le traitement des problématiques de tranquillité publique et d'insécurité ;
- la prévention sociale en direction des jeunes exposés à la délinquance ;
- la prévention de la récidive ;
- la prise en charge et l'accompagnement des publics en difficulté ou vulnérables.

Prise de parole

B. ARTIGNY souligne la faiblesse du montant accordé à la lutte contre l'homophobie et à la violence faite contre les femmes. Les montants sont faibles eu égard à ces enjeux cruciaux.

C. DE SALINS se dit entièrement d'accord avec les propos de M. ARTIGNY.

B. LOUIS, pour sa part, indique que ces problèmes ne seront pas réglés seulement à coup de subventions. L'apprentissage de la différence se fait dans la famille, puis à l'école. Bien sûr, les associations jouent un rôle important mais il faut d'abord aider les familles à éduquer les enfants à la tolérance.

C. DE SALINS précise que les personnes dont s'occupent ces associations n'ont souvent plus de famille.

J-P DUFOUR est en d'accord sur le fait que le rôle de la famille est indispensable, mais ces associations sont néanmoins vitales.

B.GAILLIOUT partage complètement ce dernier avis.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à la majorité.

31406 - Participation financière de la Ville de Lyon à la production du logement social - Adaptation de l'opération 60059005 - Affectation complémentaire d'une partie de l'AP 2015-3, programme 00016 - Autorisation de signature de conventions. - Direction de l'Aménagement Urbain
Rapporteur : Myriam BENCHARAA

Dans le cadre de la politique de la Ville de Lyon en faveur de l'habitat, des participations financières sont accordées aux organismes Hlm et associations habilitées, permettant ainsi le développement de nouvelles opérations de logements sociaux.

Ces aides sont octroyées au titre d'une participation à l'équilibre d'opération, conformément à l'article L 2252-5 du code général des collectivités territoriales, et sont assorties de réservations de logements au profit de la Ville de Lyon.

En ce qui concerne le 5^{ème} arrondissement, il s'agit de :

- deux bâtiments pour le bailleur Habitat et Humanisme :
 - 26 montée du Gourguillon avec un montant alloué de 10 000 € ;
 - 3 rue Adolphe Max avec un montant alloué de 10 000 € ;

- deux bâtiments pour le bailleur de la SACVL
 - 13 rue des Trois Maries pour un montant alloué de 11 669 € ;
 - 15-19 rue de la Quarantaine pour un montant alloué de 32400 €.

🗨️ Prise de parole

B. LOUIS s'interroge, une nouvelle fois, sur les taux de logements sociaux dans le 5^{ème} arrondissement. Pour elle, l'accession à la propriété lui paraît être un objectif plus louable que de multiplier les logements sociaux. Les personnes entretiennent mieux leur logement si elles sont propriétaires. Les logements sociaux ne seront jamais assez suffisants face à la misère.

B. GAILLIOUT indique que le taux de logement social dans le 5^{ème} arrondissement se trouve dans le dernier PV du dernier conseil d'arrondissement.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à la majorité. B.LOUIS et O. PIRRA s'abstiennent.

31416 - Programmation financière 2020 au titre de la politique de la ville (volets lien social et gestion sociale et urbaine de proximité) - Attribution de subventions à diverses associations pour un montant total de 381 200 euros - Direction du Développement Territorial
Rapporteur : Myriam BENCHARAA

Les engagements inscrits dans la convention territoriale de Lyon traduisent la volonté réaffirmée et renforcée de mobiliser l'ensemble des politiques publiques en capacité de faire converger leurs ressources et moyens d'action au bénéfice des projets développés dans les quartiers de la géographie prioritaire.

Les différents signataires de la convention territoriale de Lyon traduisent un élargissement du partenariat intégrant désormais l'État, y compris l'Education nationale, la Métropole de Lyon, la Région Auvergne/Rhône-Alpes, la Caisse d'allocations familiales du Rhône, l'Agence régionale de Santé Auvergne/Rhône-Alpes, Pôle Emploi, la Caisse des Dépôts et Consignations et ABC-HLM.

En ce qui concerne le 5^{ème} arrondissement il s'agit des associations suivantes avec l'intitulé des actions entreprises :

- Association Confédération Syndicale des Familles (CSF) section Champvert avec une action intitulée Vie de quartier. Le montant alloué est de 5 000 € ;

- Association Entr'Aide 5^{ème} avec une action intitulée Promotion du lien social.. Le montant alloué est de 1000 €.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

**31420 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances - Programmation initiale 2020 pour un montant total de 43 500 euros - Direction du Développement Territorial
Rapporteur : Myriam BENCHARAA**

Le dispositif national « Ville Vie Vacances » (VVV) permet d'apporter une participation financière aux associations organisant, pendant les congés scolaires, des activités socio-éducatives pour les jeunes âgés de 11 à 16 ans, en situation de rupture ou d'échec scolaire, en difficulté d'insertion sociale ou susceptibles d'entrer dans des comportements incivils. L'objectif est de les inscrire dans une démarche de projet, d'encourager leurs initiatives et de favoriser leur engagement.

Ce dispositif vient en complément de la programmation des chantiers jeunes. Dans le cadre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise, l'Etat a confié la gestion du dispositif VVV à la Ville de Lyon, en contrepartie d'une subvention d'un montant de 54 000 euros en 2020, inscrite en recettes au budget de la Ville de Lyon.

Les centres sociaux qui sont concernés avec les actions menées dans le 5ème arrondissement sont présentés dans le tableau ci-dessous avec le montant des subventions allouées :

Maitre d'ouvrage	Intitulé de l'action	Période	Contenu et objectif de l'action	Montant proposé VVV LC 41938
Centre social et culturel de Champvert 204, avenue Barthélémy Buyer 69009 LYON	Camp ados 14-17 ans et camps 11-13 ans.	Annuel	18 jours de camps en hiver, printemps et été pour 30 bénéficiaires. Prévenir les risques de marginalisation du public jeune. Aider les jeunes au développement de leurs potentiels (moral et physique) afin de favoriser au mieux leur insertion sociale et professionnelle. Permettre aux jeunes de s'engager dans un projet structurant, d'en devenir acteur et aux parents d'investir les actions.	3 000 €
Centre social et culturel de Champvert 204, avenue Barthélémy	Animation de prévention 1117 ans.	Annuel	65 jours d'animation sur toutes les vacances scolaires pour 70 bénéficiaires. Prévenir les risques de marginalisation du public jeune.	2 000 €

Buyer 69009 LYON			Aider les jeunes au développement de leurs potentiels (moral et physique) afin de favoriser au mieux leur insertion sociale et professionnelle. Permettre aux jeunes de s'engager dans un projet structurant, d'en devenir acteur et aux parents d'investir les actions.	
---------------------	--	--	--	--

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

**31421 - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières - Programmation initiale 2020 pour un montant total de 57 623 euros - Direction du Développement Territorial
Rapporteur : Myriam BENCHARAA**

En liaison avec les structures de quartier ou associations spécialisées dans le domaine de la prévention, une programmation financière spécifique est proposée à l'approbation du Conseil municipal afin de développer les « chantiers jeunes » sur le territoire communal.

Deux types de chantiers sont envisageables, selon l'âge des jeunes ou leurs besoins spécifiques :

- Des chantiers « loisirs » à destination des adolescents âgés de 14 à 18 ans,
- Des chantiers « éducatifs » pour les jeunes âgés de 16 à 25 ans

En ce qui concerne le 5^{ème} arrondissement de Lyon, il s'agit des structures suivantes avec les actions menées et les subventions allouées pour 2020 :

Associations	Intitulé de l'action	Type de chantier	Période	Contenu et objectif de l'action	Montant proposé
Centre social et culturel de Champvert 204, avenue B. Buyer 69009 LYON	Chantiers jeunes 2020.	Loisirs	Annuel	180 heures de chantier pendant les vacances d'hiver, de printemps et d'été. Résidences sur le quartier, SACVL, bâtiments municipaux. Favoriser l'accès aux loisirs et la prise de responsabilité. Permettre aux jeunes d'acquérir une première expérience professionnelle et de prendre confiance en soi. Favoriser la prise d'initiative et d'autonomie des jeunes.	4 000 €

Centre social et culturel du Point du Jour 10, impasse Secret 69005 LYON	Chantiers loisirs 2020.	Loisirs	Annuel	4 chantiers de 20 heures chacun. Chantiers de création et de rénovation (maisons de retraite, bailleurs sociaux). Impliquer les jeunes dans un projet utile et valorisant pour eux et leur quartier. Favoriser l'intégration et le respect de règles de vie dans un cadre de fonctionnement collectif. Faire découvrir aux jeunes différentes techniques de travail.	3 000 €
MJC Ménival 29, rue de Ménival 69005 LYON	Chantiers jeunes annuels 2020.	Loisirs	Annuel	240 heures de chantiers sur chaque période de vacances scolaires. Chantiers en collaboration directe avec les habitants du quartier. Favoriser l'accès à tous aux chantiers afin de donner à chacun la possibilité de concrétiser leur projet individuel et/ou collectif. Favoriser la mixité sociale et impliquer les jeunes dans la construction et l'organisation de leur projet.	4 000 €

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

⊕ Arrivée à 19h21 de M. T.RUDIGOZ

31271 - Attribution de subventions de fonctionnement à divers clubs sportifs amateurs ou de haut niveau au titre de la saison 2019-2020 - Signature de conventions avec ces associations - Direction des Sports
Rapporteur : Saïd INTIDAM

Un important travail a été engagé avec l'Office des sports de Lyon (OSL) pour élaborer des critères objectifs et transparents en matière de détermination et de répartition des montants de subventions. Il s'agit notamment du nombre d'adhérents, du nombre de licenciés (dont les jeunes), du nombre et de la qualification des encadrants, des résultats sportifs obtenus, et enfin de l'implication des clubs sur le territoire lyonnais.

Pour la saison sportive 2019-2020, les associations et clubs sportifs souhaitant bénéficier d'une subvention ont donc retourné un dossier « demande de subvention 2020 » permettant, après traitement et analyse, de proposer aujourd'hui une répartition des enveloppes « soutien sport amateur », « handisport » et « sport de haut niveau ».

Cette répartition a été ajustée au plus proche des besoins, des attentes des clubs et du budget alloué suivant le tableau ci-dessous pour les clubs sportifs du 5^{ème} arrondissement pour l'année 2020 :

Spécialité	Clubs sportifs	Montant alloué pour 2020
Athlétisme	GROUPE CAL COURIR A LYON	3 000 €
Basket-Ball	BEAUMARCHAIS BASKET LYON METROPOLE	30 000 €
Basket-Ball	BASKET BALL DU 5EME	7 000 €
Cyclisme	LYON VTT	3 000 €
Cyclisme	LE CYCLOTOURISTE	5 000 €
Football	MENIVAL FOOTBALL CLUB	26 500 €
Football	FOOTBALL CLUB DU POINT DU JOUR	13 500 €
Handball	LYON 5 HANDBALL	3 500 €
Rugby	LYON RUGY	4 000 €
Sp de Combat	DOJO ANSHIN ARTS MARTIAUX	2 000 €

🗨️ Prise de parole

M. INTIDAM souligne travail extraordinaire fait par l'association DOJO ANSHIN ARTS MARTIAUX. L'association communique peu sur ses actions mais elle fait vraiment beaucoup, en rencontrant du succès, y compris au championnat du monde de Jujitsu à Abu Dhabi.

Il rajoute aussi que LYON RUGY est aussi très présent auprès des enfants du 5^{ème} arrondissement.

M. ARTIGNY se félicite du fait que les subventions pour le sport amateur soient en hausse. Il demande si la place accordée aux femmes et aux handicaps fait également partie des critères de sélection.

M CUCHERAT répond que ces critères sont examinés de près, en lien avec les adjoints d'arrondissement, les présidents de l'OFFISA (Office des Sports de Lyon) et la direction des sports. Le dispositif « Trait d'union » a d'ailleurs été développé pour les associations qui veulent porter plus particulièrement ces projets.

M. INTIDAM termine en précisant que ces critères sont vraiment pris en compte, mais se heurtent parfois à la réalité. Ainsi, il n'est pas toujours facile de compléter certaines équipes féminines. Pour le handicap, beaucoup d'efforts ont été faits. Lyon se classe d'ailleurs dans les 3 premières villes de France en la matière.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

31492 - Attribution d'une subvention de 25 000 euros à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de la 13^è édition de "Lyon Urban Trail" le 29 mars 2020 - Approbation d'une convention mixte - Direction des Evénements et Animations

Rapporteur : Saïd INTIDAM

L'association Lyon Ultra Run, dont le siège social est situé 46 rue du Commandant Charcot à Lyon 5^e, organise la 13^e édition de « Lyon Urban Trail », le dimanche 29 mars 2020.

L'association Lyon Ultra Run a pour objet la promotion de la course à pied sous toutes ses formes, en tout lieu et notamment la promotion de la course à pied de grand fond, c'est-à-dire pour toutes les distances supérieures au marathon.

Ce trail urbain a rassemblé environ 8 000 coureurs en 2019. Il s'appuie sur la topographie et l'architecture atypique de Lyon (collines, fleuves, traboules, bas ports, escaliers, parcs...). Entre marathon et trail, cette course allie plusieurs difficultés : montées courtes et raides (plus de 20 côtes au programme), escaliers (plus de 6 000 marches), descentes techniques, pavés disjoints et sentiers méconnus.

Cette année, l'association proposera à nouveau quatre parcours :

- 8 km avec un dénivelé de 400 mètres,
- 14 km avec un dénivelé de 600 mètres,
- 24 km avec un dénivelé de 1 050 mètres (parcours concentré sur les collines de Fourvière et de la Croix-Rousse),
- 37 km avec un dénivelé de 1 400 mètres (marches d'escaliers, traversée de parcs, d'espaces verts, et de sites exceptionnels),

Il est proposé d'allouer une subvention de 25 000 € à l'association Lyon Ultra Run.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

31574 - Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'association Les Lions du 8^e, pour l'organisation de la 14^e édition du tir en campagne de Fourvière (tir à l'arc), du 02 au 03 mai 2020. Direction des Evénements et Animations
Rapporteur : Saïd INTIDAM

L'association Les Lions du 8^e, dont le siège social est situé 67 rue Pierre Delore à Lyon 8^e, organise la 14^e édition du « tir en campagne de Fourvière », les 2 et 3 mai 2020.

Cet événement sera organisé sur la colline de Fourvière à Lyon 5^e. Il réunira pendant deux jours, plus de 200 archers régionaux et nationaux, de toutes catégories et de tous niveaux. Plusieurs membres de l'équipe de France participeront à cette compétition.

Le tir « campagne » est une discipline internationale de tir à l'arc. Il s'agit d'une discipline de parcours dont la cible est circulaire de deux couleurs, noir et jaune. La particularité de cette discipline est d'avoir des cibles avec des distances connues et des distances inconnues.

Il est proposé d'allouer une subvention de 2 000 € à l'association les Lions du 8^e.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

31046 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon - Musées Gadagne et l'INRAP pour l'étude et la valorisation du bateau VIVIER issu des fouilles du parking St Georges - Direction des Affaires Culturelles
Rapporteur : Françoise PETIT

Le Musée Gadagne, Musée d'Histoire de Lyon est dévolutive des archives du sol lyonnais pour les périodes historiques parmi lesquelles le patrimoine mobilier provenant des fouilles du Parc Saint Georges.

Dans le cadre de la refonte de son parcours permanent, le Musée d'histoire de Lyon a décidé d'assurer la conservation de la barque-viviers LSG 15, datée du 16^e siècle afin de l'exposer dans une nouvelle salle placée au cœur de la thématique *Vivre avec le Rhône et la Saône*.

Conscients des enjeux citoyens de l'archéologie, le Musée Gadagne et l'INRAP souhaitent unir leurs efforts et mutualiser leurs moyens et compétences afin de contribuer à la sauvegarde du patrimoine archéologique de la Ville de Lyon, révélé dans le cadre de l'opération du Parc Saint Georges à Lyon, de diffuser les résultats de la recherche et de sensibiliser à l'archéologie les publics concernés.

 **Prise de parole**

Mme HOBERT se félicite que cette barque puisse être révélée au quartier. Le musée Gadagne sera un endroit parfait pour elle.

M. DURAND se réjouit également de cette annonce, qui se situe dans la programmation de la rénovation du musée Gadagne. La première étape a été franchie à l'automne dernier et il va y avoir encore trois autres étapes qui viendront compléter celle-ci. D'année en année, toute une série d'évènements vont avoir lieu autour de ce musée qui s'affirme désormais complètement comme le musée d'histoire de Lyon.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

31583 - Attribution de subventions de fonctionnement au titre de la lutte contre les discriminations, de l'égalité et des droits des citoyens pour un montant total de 107 250 euros - Exercice 2020 - Secrétariat général de la Ville de Lyon - Mission Egalité
Rapporteur : Françoise PETIT

La Ville de Lyon s'est fortement engagée dans l'accès au droit pour tous et toutes en faisant de la lutte contre toutes les formes de discrimination une politique intégrée dans l'ensemble de ses domaines de compétences : la Ville comme service public aux citoyen-nes, comme employeur, comme acheteur, comme responsable politique par son soutien aux actions conduites sur le territoire lyonnais.

L'engagement de la Ville de Lyon en faveur de l'égalité repose sur trois axes d'interventions :

1. l'accès aux droits, la prévention et la lutte contre toutes les formes de discrimination
2. la lutte contre les stéréotypes, préjugés et représentations :

3. La promotion de la diversité :

Pour atteindre ces objectifs, tous les acteurs de la société se mobilisent et les associations sont également porteuses d'initiatives et d'actions permettant de développer une forte dynamique en faveur de l'égalité, en direction des citoyen-nes lyonnais-es.

En ce qui concerne le 5ème, il s'agit des associations suivantes avec les actions menées pour 2020 :

- Traces - Histoire mémoires et actualité des migrations en Rhône-Alpes-Auvergne c/o Maison des Passages Biennale Traces 2020
Programmation culturelle sur les thématiques migratoires, partage de connaissances, débats et échanges avec une subvention accordée de 2 000 € ;
- Le 44, la Maison des Passages
Réflexion et animation autour de l'égalité : projets interculturels, débats, échanges consacrés à la rencontre des cultures et à la lutte contre les discriminations, festival Itinérances Tsiganes (fonctionnement général de l'association) avec une subvention accordée de 13 000 €.

Prise de parole

M. PIRRA est d'accord pour lutter contre les discriminations mais se dit, à titre personnel, étonné par le type d'associations qui sont subventionnées. Il prend pour exemple l'association APGL (Association des Parents et futurs parents Gay et Lesbiens antenne Auvergne Rhône-Alpes) qui assure, entre autre, la promotion de la PMA (Procréation Médicalement Assistée) pour tous remboursée par la sécurité sociale, la pluri parentalité, la Gestation Pour Autrui (GPA). Assurer un soutien à cette association lui pose un vrai cas de conscience. Il ne souhaite pas cautionner la fabrication d'enfants orphelins de père, ni ouvrir la boîte de pandore de « l'eugénisme et du transhumanisme » (Il cite M. BOVÉ qui s'oppose à la manipulation du vivant). La GPA peut aboutir à une nouvelle forme d'esclavage où des femmes louent leur ventre pour survivre. Le business de la procréation n'a pas besoin de financements ou d'appuis complémentaires. Il souhaite que la cellule familiale soit défendue avant tout. Il vote contre cette délibération

Mme GAILLIOUT souligne que ce vote ne concerne que les associations du 5ème arrondissement. Elle ne souhaite pas rentrer dans ce débat dont le cadre ne peut être le conseil d'arrondissement. Elle précise néanmoins qu'elle ne partage pas du tout le point de vue de M PIRRA.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à la majorité. Mme LOUIS s'abstient et M. PIRRA vote contre.

31637 - Approbation d'un contrat de fouilles entrez la Ville de Lyon (Service archéologique) et la SCI Lanson Lartigue pour la réalisation d'une fouille archéologique sur le 15-15 bis Montée Saint Barthélémy (Lyon 5ème) - Direction des Affaires Culturelles
Rapporteur : Françoise PETIT

Le projet de rénovation de la maison située 15-15bis montée Saint-Barthélemy (69005 Lyon), porté par la SCI Lanson Lartigue, concerne un immeuble protégé au titre des Monuments Historiques (inscrit à l'inventaire supplémentaire en 1926).

L'étude patrimoniale réalisée par RL&A (juin 2019) met en lumière plusieurs phases dans la mise en place du bâti : une première maison, construite dans la partie nord du terrain durant la 2^e moitié du XVI^e siècle, laisse place au XVII^e siècle à une nouvelle maison, qui relève de la typologie des « maisons de plaisir ». Sa façade sur jardin dotée d'une galerie ouvrant sur le paysage est encadrée par deux tourelles. Des exhaussements successifs de la montée Saint-Barthélemy, intervenus aux XVII^e-XVIII^e siècles, provoquent d'importants changements dans les accès à la maison. Dans la 2^e moitié du XX^e siècle des aménagements significatifs sont réalisés par l'architecte Georges Adilon (création d'un escalier en vis, ouverture de circulations, division et création d'espaces, agrandissement de baies, mise en place de renforts ...).

Le Service régional de l'Archéologie (SRA) a émis, en date du 07/10/2019, l'arrêté de prescription de fouille n° 2019-1153.

L'aménageur a choisi le Service archéologique de la Ville de Lyon comme opérateur archéologique pour réaliser cette fouille.

 **Prise de parole**

Mme LOUIS se demande où se trouve le bâtiment.

Mme PETIT lui répond qu'il se trouve à côté du gymnase Thézillat, dans la montée Saint Barthélémy.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

31647 - Horloge Charvet dite "Horloge aux Guignols" - Acquisition et installation au Musée Gadagne Opération n° 01CHARVE Lancement des études de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2009-4, programme n° 20005 - Direction de la Construction
Rapporteur : Françoise PETIT

L'horloge dite « Charvet » du nom de son concepteur a été acquise par la Ville de Lyon en 2012 pour un montant de 100 000 €. Elle a été construite en 1864 et implantée en encastrement dans le mur d'une propriété privée sise 8 rue de la Poulallerie à Lyon 2^eme.

Il a été décidé, lors de l'achat par la Ville de Lyon, de remettre cet élément du patrimoine horloger et folklorique lyonnais, en marche et en valeur.

L'horloge Charvet témoigne de l'activité horlogère lyonnaise et présente des figures emblématiques de Lyon et de la place de la ville dans les traditions marionnettiques. Des associations de sauvegarde du patrimoine y sont attachées, tout comme de nombreux Lyonnais.

Bien que n'étant pas protégée au titre des monuments historiques, l'horloge constitue un élément notable du patrimoine lyonnais tant par son ancienneté que ses spécificités.

Il s'agit donc pour la Ville de Lyon d'engager une restauration, une remise en fonctionnement et une réinstallation de l'horloge Charvet en un lieu plus pertinent.

Après recherches et propositions, une installation au musée Gadagne (sur le mur extérieur sud sur la place du petit collège) a été proposée. Bâtiment classé Monument Historique, l'Hôtel de Gadagne a été choisi pour sa pertinence thématique (histoire de Lyon / histoire de Guignol), ainsi que pour la visibilité et la fonction d'animation de cet espace public.

Aujourd'hui, il s'agit de lancer les études nécessaires à la réalisation de l'opération qui sont évaluées à 48 520 €.

🗨️ Prise de parole

M. DURAND précise que ce projet a pris beaucoup de temps. Il a fallu, tout d'abord, acheter l'horloge puis convaincre les ABF de l'installer sur le mur extérieur du musée Gadagne. Les ABF étaient au départ réticent pour d'implanter un objet du XIXème siècle sur un bâtiment du XVIème siècle. Il se réjouit de l'évolution de ce projet car cette horloge fait partie du patrimoine Lyonnais et les Lyonnais y sont attachés. Le transfert aura bien lieu dans l'année.

Mme LOUIS se réjouit également de cette restauration et du fait que cette horloge sera visible par tous. Il ne faudra pas payer pour aller la voir car elle se situe à l'extérieur du musée.

M. ARTIGNY est émue par l'attachement des Lyonnais, en particulier dans le 5ème arrondissement, à leur patrimoine historique et culturel qui est le berceau d'un humanisme qu'il faut continuer à défendre.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

31662 - Approbation d'une convention cadre entre la Ville de Lyon -Service archéologique et le Sytral pour la réalisation des diagnostics archéologiques en lien avec la future nouvelle ligne de métro - Direction des Affaires Culturelles
Rapporteur : Françoise PETIT

Le projet de mise en place d'une nouvelle ligne de métro dans l'agglomération lyonnaise va impliquer dans ses premières phases de mise en œuvre la réalisation de plusieurs diagnostics archéologiques, répondant aux prescriptions qui seront émises par l'Etat (DRAC Auvergne – Rhône-Alpes / Service régional de l'Archéologie - SRA). L'une de leurs finalités sera de donner des éléments de connaissance du potentiel archéologique permettant au SYTRAL de préciser les lieux d'implantation des différentes structures liées à ce futur équipement. La Ville de Lyon souhaite collaborer avec le SYTRAL en positionnant son service archéologique (SAVL) comme opérateur sur l'ensemble de ces diagnostics. Le SAVL s'associera avec l'INRAP (Institut national de recherches archéologiques préventives) dans le cadre de sa convention-cadre de collaboration, afin de mutualiser les moyens nécessaires à la réalisation de ces opérations qui pourront parfois être concomitantes.

En l'état actuel du projet (dossier déposé au SRA en septembre 2019), la zone concernée par le futur tracé de la ligne de métro s'étend du centre-ville de Lyon jusqu'à Francheville

(Etoile d'Alaï). Elle présente des potentiels archéologiques majeurs, déjà avérés par des opérations archéologiques réalisées à proximité, en particulier sur les pentes de la colline de Fourvière et dans le Vieux Lyon. Le projet concerne un total de 97 parcelles pouvant accueillir l'un des 15 équipements techniques prévus (stations, puits d'accès, percement tunnelier, zone de dépôt). Le nombre de diagnostics archéologiques qui seraient déclenchés par les prescriptions du SRA se situerait entre 15 et 25 opérations.

L'ampleur de ce projet en termes d'aménagement pour la Ville comme de potentiel scientifique explique l'intérêt pour le service archéologique de la Ville de Lyon d'être identifié comme interlocuteur privilégié du SYTRAL pour la réalisation de l'ensemble de ces diagnostics archéologiques.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

31663 - Approbation d'un contrat entre la Ville de Lyon - Service archéologique et la société TEPF pour la réalisation de fouilles archéologiques Maison du Chamarier, Lyon 5ème - Direction des affaires culturelles
Rapporteur : Françoise PETIT

L'immeuble de la Maison du Chamarier bénéficie d'une protection au titre des Monuments Historiques

Le projet prévoit un traitement différencié des façades, un programme ouvert au public au rez-dechaussée et un programme privé dans les étages : il a pour objectif de révéler tout l'intérêt de l'édifice, grâce à un programme adapté à sa disposition architecturale, dans le respect de son histoire, tout en offrant un confort adapté au mode de vie actuel.

Les diagnostics et étude préalable déjà réalisés par l'AFAN et le SAVL permettent de dresser un premier bilan sur les occupations successives de la Maison du Chamarier. Des structures antérieures au Moyen Âge central ont été mises au jour dans les sondages ouverts dans le bâtiment nord : outre des vestiges antiques, plusieurs structures témoignent d'une occupation médiévale antérieure à la construction de l'enceinte canoniale (entre le IX^e et le XI^e siècle).

L'actuelle Maison du Chamarier résulte, pour l'essentiel, des travaux réalisés à la charnière du XV^e et du XVI^e siècle par François d'Estaing ; mais elle abrite aussi de nombreux aménagements qui couvrent un large champ chronologique :

- vestiges attribuables à l'époque romane : la clôture du quartier canonial ; maisons venues s'appuyer sur ce mur d'enceinte : une première maison canoniale, d'environ 115 m², possédait au moins un étage, pourrait remonter à la 1^{re} moitié du XIII^e siècle ; une seconde maison, de 120 m², à un étage, postérieure d'un demi-siècle environ ; les deux bâtiments étaient reliés ;
- à la fin du XV^e siècle, l'office de chamarier fit l'objet de nombreuses convoitises, qui semble avoir eu des conséquences sur cette maison de fonction : François d'Estaing, nommé chamarier en 1496, met en œuvre un programme architectural ambitieux qui réunit les deux anciennes maisons au sein d'un édifice typique de la Renaissance, doté d'une grande salle de réception au premier étage et d'un monumental escalier en vis ;

- au cours des siècles suivants, la Maison du Chamarier fut transformée en un immeuble de rapport, réservé à une bourgeoisie aisée aux XVIIe et XVIIIe siècles, puis à une population plus modeste aux XIXe et XXe siècles. Les travaux furent alors limités à des aménagements intérieurs, destinés à compartimenter des espaces devenus trop vastes.

Sur la base des résultats des études préliminaires et du dossier d'ATMH déposé par l'aménageur, le Service régional de l'Archéologie (SRA) a émis l'arrêté de prescription de fouille n°2017-1038.

🗨️ Prise de parole

M. DURAND souhaite apporter quelques précisions sur ce sujet compliqué et récurrent. En 2016, la consultation internationale pour la restructuration du site avait permis de vrais avancés, avec la conclusion d'un bail emphytéotique. Malheureusement, le responsable de la société qui a remporté le bail est décédé il y a environ un an. Ce décès a entraîné de nouvelles complications entre la société et la DRAC, avec pour conséquence le retard des travaux. Cette délibération est une bonne nouvelle car les fouilles archéologiques sont des préalables à tous travaux. M. DURAND en profite pour souligner une nouvelle fois le dynamisme du service archéologique de la Ville de Lyon qui est reconnu tant au plan local que national. Ils sont capables d'intervenir sur des fouilles antiques comme sur des fouilles très récentes.

Mme LOUIS souhaiterait un éclaircissement. Il lui semblait qu'il y avait eu, il y a 18 mois, un vote pour des crédits concernant la réfection d'un bâtiment près de la maison du Chamarier, rue de la Bombarde. Elle remarque que cette réfection n'avance pas.

M. DURAND précise que ce bâtiment fait bien partie de de la maison du Chamarier, qui s'étend depuis rue de la Bombarde, rue Saint Jean et rue Sainte croix. On ne visite actuellement que la cour de la maison du Chamarier, restaurée il y a plusieurs années. C'est bien un tènement d'ensemble.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

🕒Départ à 19H51 de M. INTIDAM

31428 - Programmation financière 2020 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant total de 638 335 euros - Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Mauricio ESPINOSA BARRY

Le territoire Lyonnais confirme son dynamisme dans un contexte général de croissance économique. Cela constitue un atout solide pour la cohésion sociale et territoriale. Cependant, cette dynamique économique ne se traduit pas pour tous par un accès à l'emploi durable. L'emploi et l'insertion professionnelle demeurent donc au cœur des priorités de l'Exécutif municipal.

La ville de Lyon comptait, à la fin du mois de septembre 2019, 48 995 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, contre 49 746 fin septembre 2018. La demande d'emploi diminue dans la plupart des territoires (-1,5% à Lyon et -1,8% dans la région contre -1,9% environ en France métropolitaine).

Malgré un contexte de fortes contraintes sur les finances publiques locales, l'Exécutif municipal souhaite maintenir une politique d'engagement prioritaire dans le domaine de l'accès à l'emploi et l'insertion socio professionnelle et la lutte contre l'exclusion et les inégalités. Pour conduire sa politique en matière d'emploi, la Ville de Lyon s'appuie sur :

- la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi (MMIE) de Lyon,
- la Mission locale de Lyon, créée et financée par l'Etat, la Ville de Lyon et la Région.

La MMIE est ainsi l'opérateur privilégié de mise en œuvre du programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMIE), en particulier pour la mobilisation des entreprises afin de créer les conditions pour un développement inclusif du territoire.

Pour mettre en œuvre le PMIE, et en application de ses obligations légales, la Métropole de Lyon a élaboré un pacte territorial d'insertion pour l'emploi (PTIE), en concertation avec ses partenaires dont la Ville de Lyon. Le PTIE définit les engagements et les orientations des partenaires institutionnels agissant en faveur de l'insertion et de l'emploi

Cette programmation constitue également le volet « accès à l'emploi et insertion professionnelle » du contrat de ville pour la période 2015-2022, certaines actions sont éligibles aux cofinancements au titre de la politique de la ville lorsqu'elles s'inscrivent dans les objectifs des projets de territoire contractualisés.

En ce qui concerne le 5^{ème} arrondissement, le montant des subventions allouées concerne l'association Mirly Solidarité et CTP 69 (actions de dynamisation à la recherche de l'emploi).

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

🕒 Arrivée à 19h56 de M. INTIDAM

**31432 - Programmation financière 2020 au titre de la réduction des risques sanitaires et prévention santé : lutte contre les IST, sida et hépatites, prévention des addictions, santé mentale - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant total de 201 644 euros - Direction du Développement Territorial
Rapporteur : Mauricio ESPINOSA BARRY**

La Ville de Lyon mène une politique de réduction des risques et de prévention en matière de santé en relation avec les orientations nationales et locales, notamment définies dans le dernier Projet régional de santé Auvergne Rhône-Alpes 2018/2028, et en fonction des besoins identifiés sur le terrain. Cet enjeu fondamental s'inscrit dans une approche globale de la personne tout en tenant compte des situations individuelles. Cette stratégie de santé publique s'articule autour de trois grands thèmes :

- le VIH/sida (virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise), autres IST (infections sexuellement transmissibles) et hépatites ;
- les addictions et toxicomanies ;
- la souffrance psychique.

La Ville de Lyon souhaite assurer une meilleure prise en charge des problématiques de santé mentale : prise en compte de la souffrance psychique, prévention des troubles psychiques des personnes fragilisées, lutte contre les discriminations et les préjugés.

Pour le 5^{ème} arrondissement, il s'agit de l'association Alcool Assistance Rhône qui agit dans le cadre de la prévention des addictions en aidant et en accompagnant des personnes en difficulté avec l'alcool. Cette association est un soutien à leur entourage en par des actions de sensibilisation et de prévention. Le montant de la subvention allouée est de 2000 €.

Prise de parole

M. PIRRA revient plutôt sur la forme de la délibération que son fond. Il regrette qu'il y ait un tel « patchwork » d'associations, dont certaines qu'il ne cautionne pas. Il s'abstiendra donc pour cette délibération. Par contre, concernant l'association concernée sur le 5^{ème} arrondissement, Alcool Assistance Rhône, M. PIRRA soutient complètement leur travail.

M. ESPINOSA BARRY précise que dans ce genre de délibération, les associations sont classées par lieu du siège des associations et non pas thématique précise.

M. INTIDAM complète l'intervention en indiquant que le sport a accompagné un nombre important d'actions notamment pour la lutte contre l'alcoolisme. Une des recettes du forum des associations a d'ailleurs été dédiée à cette cause.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à la majorité. Mme LOUIS et M. PIRRA s'abstiennent.

31436 - Programmation financière 2020 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 79 050 euros - Direction du Développement Territorial
Rapporteur : Laurence BUFFLIER

La Ville de Lyon compte plus de cinquante jardins partagés animés par des associations loi 1901 sur l'ensemble des arrondissements.

Tous répondent à des objectifs de développer des liens sociaux de proximité, de préserver la biodiversité, de renforcer la vie collective, l'animation et l'implication citoyenne.

Aussi, l'animation de jardins partagés est particulièrement un vecteur de cohésion sociale dans les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville. Les critères de solidarité et de citoyenneté formulés pour la reconnaissance de jardins citoyens sont en harmonie avec les objectifs de cohésion sociale, de mixité sociale et d'amélioration du cadre de vie poursuivis par la politique de la ville.

Pour le 5^{ème} arrondissement de Lyon, il s'agit des associations suivantes :

- Centre social et culturel du Point du Jour dont le but est de créer une dynamique habitants et jeunes dans le secteur Jeunet par une action intitulée « Temps verts" autour du jeu et de la nature ». Le montant de la subvention accordée est de 6 000 € ;
- l'Association les Jardins du Château MJC Ménival qui agit dans la poursuite des activités de jardinage et la participation à un projet entre la bibliothèque du Point du Jour et des jardins partagés du 5ème. Le montant de la subvention accordée est de 700 €.

Il est à noter que les associations les Jardins du Château et la MJC Ménival déménagent vers le jardin Élise rivet.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

31649 - Cimetière de Loyasse - Construction d'un ossuaire - Création d'équipements cinéraires - 43 rue du Cardinal Gerlier, 69005 Lyon - Opération n° 05070530 - Lancement des études de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-3, programme n° 00012 - Direction de la Construction
Rapporteur : Laurence BUFFLIER

Le code général des collectivités territoriales impose aux communes, lorsque des concessions parviennent à échéance, de regrouper les restes exhumés dans des boîtes à ossements et à les placer dans un ossuaire communal.

Les capacités de la Ville de Lyon en ce domaine sont devenues insuffisantes et un nouvel ossuaire doit en conséquence être construit. Il le sera sur l'ancien cimetière de Loyasse et fera l'objet d'une construction enterrée, de manière à limiter l'impact visuel et minimiser également les dépenses de chauffage et de ventilation.

A cette occasion, il sera également réalisé un puit de dispersion des cendres et certaines allées du cimetière seront rénovées.

L'ensemble des études de maîtrise d'œuvre et autres prestations de cette opération, soumis aujourd'hui à votre approbation, est estimé à 250 000 € TTC. A ce stade des études préalables, l'opération est estimée à 2 500 000 € TTC

Prise de parole

Mme LOUIS se dit très attachée à ce cimetière. Elle souhaiterait une précision sur la localisation précise de cet ossuaire.

Mme BUFFLIER précise que les corps, quand les concessions ont expiré, sont mis chacun, individuellement, dans des boîtes. Au niveau de la localisation, cet ossuaire se situera près du carré des indigents, au bout de la surface plane. Il y a un espace vierge qui sera ainsi utilisé.

Mme LOUIS souhaite savoir pourquoi il n'y a plus de moutons dans la réserve du bas de ce cimetière, laissée à l'abandon.

Mme BUFFLIER indique qu'il n'y avait pas assez de moutons et donc peu d'efficacité. Ils ont été transférés ailleurs. De plus, comme dans quasiment tous les cimetières, il y a de

gros problèmes de pollution de sols liés au plomb et aux produits utilisés pour la conservation des corps.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

**31437 - Programmation financière 2020 au titre du volet culture de la politique de la ville - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 413 600 euros - Direction du Développement Territorial
Rapporteur : Gilda HOBERT**

Les engagements inscrits dans la convention territoriale 2015/2022 de Lyon traduisent la volonté réaffirmée et renforcée de mobiliser l'ensemble des politiques publiques en capacité de faire converger leurs ressources et moyens d'action au bénéfice des projets développés dans les quartiers de la géographie prioritaire.

L'appel à projets 2020 permet essentiellement d'accompagner la transition des opérations jusqu'alors soutenues, et de mobiliser de nouveaux habitants permettant, à terme, d'améliorer leur implication dans le volet culture du contrat de ville.

Les projets ont été retenus parce qu'ils contribuent d'une manière significative aux orientations du volet culture du contrat de ville :

- la réalisation des projets culturels des territoires (PCT) prioritaires et en « veille active », renouvelés en 2016,
- la prise en compte de grands principes d'action :
- améliorer la participation citoyenne,
- promouvoir et agir à la fois pour l'égalité, la lutte contre les discriminations et la prise en compte des diversités,
- partager informations et connaissances,
- aux engagements thématiques de travail et aux publics prioritaires :
- contribuer aux dispositifs éducatifs et mieux articuler à l'échelle des territoires projets culturels et projets éducatifs,
- prendre en compte les problématiques environnementales et végétales,
- construire des modèles économiques nouveaux, susciter les mutualisations,
- intégrer les perspectives et outils numériques,
- prendre en compte les publics spécifiques et prioritaires au titre de la politique de la ville : les publics « jeunes », les personnes en parcours d'insertion sociale et professionnelle, les seniors.

En ce qui concerne 5^{ème} arrondissement, il s'agit des associations présentées dans le tableau ci-dessous :

Traces - Histoire mémoires et actualité des migrations en RhôneAlpes-Auvergne c/o Maison des Passages	Biennale Traces 2020 et actions associées 2020 : programmation culturelle lors de la biennale en novembre sur les thématiques migratoires, partage de connaissances, débats et échanges et interventions lors d'évènements hors biennale durant l'année.	4 000 €
Compagnie du Subterfuge 2	Faire danser les murs : ateliers artistiques hebdomadaires danse et photographies qui se déroulent en majorité en pied d'immeubles et lieux de passage fréquentés au cœur du quartier, en fin de journée/soirée et week-end, avec un affichage des photographies réalisées sur les murs du quartier (en accord avec les bailleurs) ainsi que des sorties culturelles et une exposition finale. Thématiques : "C'est quoi ton rêve" à Janin (5ème arrondissement)	6 000 €

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

**31494 - Fête des lumières 2019 : financement et partenariat privé - conventions de mécénat et de parrainage - Direction des Evénements et Animations
Rapporteur : Gilda HOBERT**

Par délibération n° 2019/4777 du 20 mai 2019, il a été approuvé la démarche de recherche de partenariats financiers lancée dans le cadre de la Fête des Lumières 2019 ainsi que les modèles de convention de mécénat afférents.

Depuis, d'autres entreprises ont émis le souhait de s'associer à la Ville de Lyon pour l'édition 2019 de la Fête des Lumières. Le présent rapport a pour objet la présentation de ces mécènes et d'un parrain.

Les mécènes qui rejoignent la Ville sont :

- Au niveau « Partenaire », les entreprises suivantes :

- La société IGUZZINI ILLUMINAZIONE France pour un montant de 13 987,40 € en nature;
- La société BYBLOS GROUP pour un montant de 17 000 € en nature ;
- La société LOXAM Event pour un montant de 21 100,96 € en nature ;
- La société ASSYSTEM Engineering and Operation Services pour un montant de 10 700 € en nature ;
- La société 27 MADELEINE pour un montant de 12 700 € en nature ;
- La société REVOLT pour un montant de 15 000 € en nature.

- Au niveau « Partenaire Officiel », les entreprises suivantes :

- La société FANUC ROBOTICS France pour un montant de 40 986 € en nature ;
- La société ORANGE pour un montant de 32 000 € en nature ;
- La société VINCI ENERGIES / CITEOS pour un montant de 46 920,85 € en nature ;

D'autre part, un « Partenaire Media » s'associe également à la Ville de Lyon : La société CMI PUBLISHING, SNC pour un montant de 41 600 € en nature.

Pour ce présent rapport, le mécénat en nature représente 271 536.09 €.

Les contreparties offertes par la Ville de Lyon sont limitées à 25 % du montant du don versé par le partenaire et excluent toute contrepartie en matière de retombées publicitaires.

Le parrain qui rejoint la Ville est la société France 3 pour un montant de 7 000 € en nature.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

31495 - Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'association Jazz à Cours et à Jardins pour l'organisation du festival "Jazz à Cours et à Jardins" les 5,6,7 et 12,13-14 juin 2020. - Direction des Evénements et Animations
Rapporteur : Gilda HOBERT

Cette année, la 10^e édition de « Jazz à cours et à jardins » proposera des concerts variés et gratuits s'adressant à tout public, au cœur de lieux insolites et de jardins ouverts ou non au public les autres jours de l'année, comme le jardin de l'hôpital de Fourvière, ou le jardin de l'ECAM dans le 5^e arrondissement de Lyon où le festival rayonne largement. De nombreux jardins vont être investis dans les autres arrondissements. Plusieurs jardins privés appartenant à des particuliers sont prêtés à l'occasion de ces concerts.

La programmation est en cours de finalisation. Des artistes français sont invités, comme le Duo Sylvain Kasap / Hélène Labarrière, le trio transatlantique de Michel Edelin avec Peter Giron et John Betsch, et le FD'A quartet.

Le partenariat avec les instituts culturels allemand, italien, espagnol et slovaque permettra de programmer un concert avec une formation de musiciens de chacun de ces pays.

Plusieurs groupes émergents d'étudiants du Conservatoire régional et du Conservatoire National Supérieur de Musique et Danse se produiront.

Cet événement permettra aux passionnés et aux curieux de participer à de nombreux concerts de groupes connus et locaux en découvrant de nombreux instruments issus de courants musicaux variés, notamment de jazz, au cœur de jardins souvent inaccessibles.

En 2019, l'association a reçu une subvention de 2 000 euros par la Ville de Lyon pour l'organisation de cet événement.

Cette année, pour l'association Jazz à Cours et à Jardins une subvention de 2 000 € est allouée pour l'organisation du festival « Jazz à cours et à jardins » du 5 au 7 juin et du 12 au 14 juin 2020, dans différents arrondissements de Lyon.

 [Prise de parole](#)

[Mme HOBERT soutient particulièrement cette association qui est active depuis 10 ans et propose des spectacles de grande qualité. Elle dispose d'une sonorisation professionnelle, des bénévoles très investis et accueille avec chaleur les artistes et le public. Elle se dit](#)

étonnée, voire déçue, du montant dérisoire de la subvention attribuée au regard du public drainé et de la qualité des spectacles. Elle invite les élus et les Lyonnais à venir assister à ces évènements de grande qualité, dans des jardins vraiment impressionnants.

Mme GAILLIOUT souligne elle aussi la grande qualité de l'évènement et l'implication des bénévoles. Elle est complètement d'accord avec la remarque de Mme HOBERT.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

31499 - Attribution d'une subvention de 6 000 euros à l'association MJC Presqu'île Confluence pour l'organisation du festival "Chants de Mars", du 21 au 28 mars 2020. Approbation d'une convention d'application. - Direction des Evénements et Animations
Rapporteur : Gilda HOBERT

Le festival de chanson actuelle « Les Chants de Mars », porté depuis 2008 par la MJC du Vieux Lyon, la Maison Pour Tous des Rancy, la MJC Presqu'île Confluence et le Marché Gare, investit chaque année la Métropole de Lyon pour un rendez-vous en collaboration avec de nombreux acteurs de la chanson et des musiques actuelles.

Du café-concert aux plus grandes scènes de la Ville, « les Chants de Mars » souhaite mettre en valeur les artistes accentuant la richesse du texte dans leur musique, tissant un maillage entre chanson, pop, hip-hop, folk et de nombreux registres.

Dès ses premières éditions, le festival a impulsé une dynamique fédératrice entre différents publics et pratiques artistiques, en conviant à la fois démarches professionnelles et amateurs au sein du festival et construisant ainsi un événement en accord avec les valeurs d'accessibilité, de diversité et de citoyenneté fondamentales à la MJC Confluence, la MJC du Vieux Lyon et la MPT des Rancy.

La 14^{ème} édition du festival « les Chants de Mars » aura lieu du 21 au 28 mars 2020.

Durant 8 jours, le festival produit une trentaine d'événements : concerts, animations, spectacles jeune public, expositions, déjeuners et apéros-concerts ainsi que des rencontres professionnelles. En 2019, le festival a rassemblé 7500 festivaliers.

Une attention particulière est portée à l'aspect éducatif du projet, et pour la 5^{ème} année consécutive, le festival crée un spectacle en association avec l'Auditorium de Lyon qui se tiendra le 25 mars 2020. L'évènement regroupe 110 enfants issus des ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole), accompagnant un artiste renommé, ainsi que des musiciens de l'Orchestre National de Lyon, pour une performance inédite et gratuite au sein de l'Auditorium de Lyon. L'objectif est de permettre aux enfants une approche originale et « grandeur nature » de la musique, et de conduire un projet éducatif sur plusieurs mois.

Dans le cadre de l'évènement « Chants de mars » édition 2020, l'association a déjà reçu 8000 €. En complément, une subvention de 6000 € est accordée toujours au titre de l'année 2020.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Ⓢ Départ à 20h12 de M.DURAND

**31500 - Attribution d'une subvention de 160 000 euros à l'association Quai du polar pour l'organisation de la 16^e édition du festival "Quai du polar", du 2 au 5 avril 2020. Approbation et autorisation de signature d'une convention d'application. - - Direction des Evénements et Animations
Rapporteur : Gilda HOBERT**

L'association Quais du Polar, dont le siège social est situé au 70 quai Pierre Scize à Lyon 5^e, organise la 16^e édition du festival « Quais du Polar ».

L'association Quais du Polar a été créée le 22 décembre 2004 et a pour principal objet la promotion et la diffusion auprès du grand public des littératures policières et du cinéma noir ainsi que de toutes les formes artistiques liées au polar à travers l'organisation d'événements culturels dans l'agglomération lyonnaise et la région Auvergne Rhône-Alpes. L'association organise notamment depuis 2005, le festival « Quais du Polar » qui est devenu le rendez-vous incontournable du genre polar, reconnu tant par les professionnels du livre et de l'édition que par le grand public.

La 16^e édition du festival, se tiendra du jeudi 2 avril au dimanche 5 avril 2020 (le 2 avril est dédié aux scolaires et aux professionnels).

Une subvention de 160 000 € est accordée à l'association Quai du polar pour l'organisation de la 16^e édition "Quai du polar".

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

**31502 - Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'association Antenne mobile d'Action Culturelle pour l'organisation du festival "Paroles en festival" du 22 mai au 7 juin 2020.
Rapporteur : Gilda HOBERT**

L'association « Antenne Mobile d'Action Culturelle » organise les 35^e rencontres de conteurs en Rhône-Alpes, « Paroles en Festival », du 22 mai au 7 juin 2020.

Créée en 1981, l'« Antenne Mobile d'Action Culturelle » mène une action culturelle pluridisciplinaire : théâtre, musique, danse, cinéma, marionnettes, variétés, expositions, arts plastiques, avec diffusion en milieu scolaire, zones rurales ou urbaines sans limite géographique.

Dans le cadre de « Paroles en Festival », l'AMAC organise des rencontres autour du conte et de l'oralité qui réunissent chaque année des professionnels, des amateurs et un public de plus en plus nombreux. En 2019, la manifestation a rassemblé près de 4000 spectateurs sur une quarantaine de spectacles.

Un spectacle de contes et musique sera proposé à la Maison des Passages à Lyon 5^e,

Il est proposé d'allouer une subvention de 5000 € à l'AMC au titre de l'année 2020.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Ⓜ Arrivée à 20 h 15 de M.DURAND

**31508 - Attribution de subventions de fonctionnement aux lieux conventionnés « Scènes découvertes » pour un montant global de 320 000 euros sur les enveloppes Fond d'Intervention Culturel et Fonds d'Intervention Musiques Actuelles - Approbation de conventions d'application
Rapporteur : Gilda HOBERT**

Le dispositif Scènes Découvertes a été initié en 2002 par la Ville et l'Etat - rejoints par la Région en 2010, afin d'encourager une politique conjointe de soutien à l'émergence artistique. Aujourd'hui, ce dispositif regroupe 8 salles de spectacle

- 4 théâtres : Théâtre de l'Elysée, Théâtre des Clochards Célestes, Théâtre des Marronniers, Espace 44
- 1 lieu de cirque : L'école de cirque de Ménival
- 2 salles de concert : A Thou Bout d'Chant et le Kraspek Myzic
- 1 salle dédiée à la danse, Le Croiseur

La MJC de Ménival a mis en place, en 1992, des ateliers de découverte du cirque qui se sont rapidement développés et transformés en véritable école de cirque.

Sur la saison 2018-2019, l'Ecole de cirque de Lyon a proposé 17 représentations, accueilli 12 compagnies et 120 jours de résidence au sein de la MJC. Cette saison, deux compagnies bénéficieront d'un accompagnement spécifique : la compagnie Gwenn Buczkowski et Bambou Monnet et le groupe TAS.

Il est proposé d'allouer une subvention de 15 000€ à la MJC de Ménival.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

**31510 - Attribution de subventions de fonctionnement à des lieux culturels dans le domaine des arts visuels, des musiques actuelles et du cinéma sur le Fonds d'Intervention Culturel FIC et le Fonds d'Intervention Musiques Actuelles - FIMA pour un montant global de 221 000 euros Approbation de conventions - Direction des Affaires Culturelles
Rapporteur : Gilda HOBERT**

Pour le 5ème arrondissement de Lyon il s'agit des lieux culturels suivants :

- l'ESPACE GERSON

En 2019-2020, l'Espace Gerson souhaite pérenniser sa présence en matière d'humour au sein de grandes salles de la région (Radiant, Toboggan, Bourse du Travail), tout en investissant à nouveau des lieux atypiques tels que les City boat. La découverte et le soutien à la création des jeunes artistes se poursuit, notamment à travers les lundis de l'Espace Gerson et l'édition 2020 du festival d'humour. En parallèle l'équipe a réalisé et

continue d'entreprendre des travaux visant un meilleur accueil des spectateur-trices et artistes et, à terme, une mise à disposition de salles de répétition.
Une subvention de 14 000€ est allouée à l'association Espace Gerson.

- le SPUTNIK – LE SONIC

Le Sonic est une péniche pouvant accueillir 100 personnes et située au pied de la montée de Choulans dans le 5^{ème} arrondissement.

L'objectif est d'offrir aux musiciens-nes des conditions professionnelles de représentation, leur permettant, éventuellement, d'évoluer vers des scènes de plus grande envergure. Les choix artistiques sont orientés sur les musiques dites indépendantes, se situant parfois à l'avant-garde de la création musicale contemporaine, avec une dominance rock, pop et folk.

La péniche a accueilli, la saison dernière, 141 concerts pour une fréquentation qui a atteint 19 500 personnes. La programmation favorise les groupes lyonnais qui représentent 75 % des 426 groupes accueillis. Sputnik joue également un rôle d'accompagnateur pour les artistes en voie de professionnalisation par le biais de résidences, l'enregistrement d'un disque et l'acquisition de techniques scéniques.

Une subvention de 15 000 € est allouée à l'association Sputnik.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à la majorité. Mme LOUIS s'abstient.

31568 - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 60 000 euros au Comité des fêtes de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon - Approbation d'une convention cadre. - Direction des Evénements et Animations

L'association propose chaque année des spectacles, des animations historiques et des défilés qui ont pour vocation d'animer la ville de Lyon.

Sa vocation l'a amenée à organiser entre autres, deux manifestations traditionnelles bien ancrées dans la cité sur l'histoire de Lyon : la « Cérémonie de Prestation de Serment sur la Charte Sapaudine de 1320 », qui fêtera ses 700 ans en 2020 et la « Fête des Bannières du Monde ».

La semaine du 11 mai 2020, le comité des fêtes perpétuera la tradition historique des Pennons de Lyon en célébrant les 700 ans de la charte Sapaudine de 1320, acte instigateur de l'indépendance des Lyonnais :

Le samedi 16 et le dimanche 17 mai, aura lieu la fête de la Renaissance, tradition festive destinée à communiquer sur l'histoire de Lyon et des Lyonnais sur les thèmes de l'identité, de l'indépendance, de la liberté, des savoirs faire, de la solidarité dans le respect des différences.

En septembre 2020, la 17^e édition de la Fête des Bannières réunira dans un vaste défilé de musiques et de danses traditionnelles en centre Presqu'île, les citoyens du monde issus d'associations étrangères et d'Outre-mer.

En raison de l'intérêt que présentent les activités du comité des fêtes de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon, il est proposé d'allouer une subvention de 60 000 €.

🗨️ Prise de parole

Mme HOBERT trouve cette subvention particulièrement importante en comparaison avec d'autres projets qui, à son avis, mériteraient d'être mieux subventionnés.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

31569 - Attribution d'une subvention de 16 000 euros à la Maison des jeunes et de la culture de Ménival, pour l'organisation du festival "Eclats de Cirque", du 04 au 05 juillet 2020- Approbation d'une convention d'application - Direction des Evénements et Animations

Rapporteur : Gilda HOBERT

L'association Maison des Jeunes et de la Culture de Ménival, dont le siège social est situé au 29 avenue de Ménival à Lyon 5^e, organise le Festival « Eclats de cirque », dans le parc de la Mairie du 5^e, les samedi 4 et dimanche 5 juillet 20, en partenariat avec l'Ecole de Cirque de Lyon.

Installée au sein de la MJC Ménival, l'École de Cirque de Lyon est un espace d'expérimentation et d'apprentissage. Lieu de résidence et de spectacle, l'École de Cirque crée une dynamique de territoire autour des arts du cirque en impliquant les artistes et les publics. La programmation artistique du festival de l'édition 2020 est actuellement en cours de finalisation.

L'édition 2019 du festival « Eclats de cirque » a attiré 1 500 spectateurs.

La MJC Ménival développe les actions de médiation à destination de tous les publics et des partenaires. Ainsi, des animations de proximité, des sessions d'initiation aux arts du cirque et un spectacle circassien (au sein de l'Ecole Elémentaire Diderot notamment) seront programmés en amont de l'événement.

Une subvention de 16 000 € est allouée à l'association Maison des Jeunes et de la Culture de Ménival, pour l'organisation du festival « Eclats de cirque » du 4 au 5 juillet 2020, et un budget prévisionnel pour cette manifestation qui s'élève à 23 750€.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

31572 - Attribution d'une subvention de 3 500 euros à l'association Les Dragons de Saint Georges, pour l'organisation de la manifestation "Vieux-Lyon en humanité", du 25 au 28 juin 2020. Direction des Evénements et Animations

Rapporteur : Gilda HOBERT

Mme HOBERT présente cette initiative qui honore les habitants du Vieux-Lyon et fait écho aux Dialogues en Humanité. Cet évènement, porteur de valeurs humanistes, permet de nombreux échanges.

L'association Les Dragons de Saint Georges, dont le siège social est situé au 53 rue Saint Georges à Lyon 5^e, organise le festival « Vieux-Lyon en humanité », du 25 au 28 juin 2020.

L'association Les Dragons de Saint Georges a pour objet d'ouvrir aux gens du quartier un espace d'échanges, de dialogue et de convivialité, et de créer une émulation propice à la réalisation de projets diversifiés, en lien avec les structures sociales, associatives, culturelles et éducatives du quartier.

« Vieux Lyon en humanité » est le festival des initiatives associatives, culturelles et institutionnelles du Vieux-Lyon, associant un large public d'habitants, visiteurs, adultes, enfants, autour de la question des modes de vivre et de faire ensemble.

L'association souhaite ainsi mettre en valeur le nomadisme qui reflète la quantité d'expériences vécues sur le Vieux-Lyon : des foires du Moyen-âge aux arts de la Renaissance, des voyages de Laurent Mourguet aux populations migrantes, des étudiants aux touristes d'aujourd'hui.

Cet évènement fait écho au festival « Dialogues en humanité » organisé le même week-end au Parc de la Tête d'Or.

Il est proposé d'allouer une subvention de 3 500 € à l'association Les Dragons de Saint Georges.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

**31592 - Attribution d'une subvention de 40 000 euros à l'association Lyon Bande Dessinée, pour l'organisation de la 15^e édition du "Lyon BD Festival " du 12 au 14 juin 2020 - Approbation et autorisation de signature d'une convention d'application. - Direction des Evénements et Animations
Rapporteur : Gilda HOBERT**

L'association Lyon Bande Dessinée organisation, dont le siège social est situé 133 boulevard de la Croix-Rousse à Lyon 4^e, organise la 15^e édition du Festival de la Bande Dessinée de Lyon, du 12 au 14 juin 2020 dans divers lieux emblématiques de Lyon.

Le festival, qui se déroule sur plusieurs pôles emblématiques lyonnais, a vu sa programmation s'étendre sur plusieurs institutions culturelles et a réussi à faire entrer la bande dessinée dans des lieux inattendus.

Le festival se compose d'une programmation *In*, les 13 et 14 juin 2020, au Palais de la Bourse et à l'Hôtel de Ville avec plus de 100 auteurs invités, des éditeurs, des librairies et bouquinistes, des rencontres, des conférences, des spectacles et des séances de dédicaces, mettant en valeur des auteurs de bande dessinée.

Pour la programmation Off durant le mois de juin, plus de 50 lieux seront investis dans la ville (bibliothèques, restaurants, mairies, galeries, musées..), pour proposer des activités en lien avec la bande dessinée.

Une subvention de 40 000 € est allouée à l'association Lyon Bande Dessinée Organisation, pour l'organisation de la 15^e édition du Festival de la bande dessinée de Lyon les 12,13 et 14 juin 2020.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

**31622 - Arrondissements en fête - Subventions aux associations - Approbation de conventions Direction des Evénements et Animations
Rapporteur : Gilda HOBERT**

Ces événements organisés par des associations ancrées sur le territoire ont pour objectif de renforcer les liens sociaux et culturels de proximité en permettant de mobiliser les habitants autour d'un projet commun.

Cette année, ces 9 événements festifs auront lieu dans différents arrondissements lyonnais et pour le 5^{ème} arrondissement de Lyon, il s'agit des événements suivants :

- fête de quartier de Saint Just - 30 mai 2020 ;
La Ville de Lyon souhaite soutenir l'événement à hauteur de 1 500 €.
- le carnaval des dragons de Saint-Georges - 28 mars 2020 ;
La Ville de Lyon souhaite soutenir l'événement à hauteur de 3 000 €.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

**31626 - Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2020 - 1^{ère} phase - Direction des Relations Internationales
Rapporteur : Gilda HOBERT**

Cet appel à projets commun à la Ville et à la Métropole de Lyon a été conçu pour répondre aux objectifs suivants :

- stimuler l'engagement de la société civile, et plus particulièrement de la jeunesse, face aux défis sociétaux du XXI^{ème} siècle,
- faire émerger des dynamiques d'actions renouvelées, innovantes et concertées dans le cadre des compétences et des intérêts de la Ville de Lyon et de la Métropole,
- structurer l'accompagnement des porteurs de projets du territoire et soutenir une plus forte efficacité collective,
- optimiser l'impact local des actions collectives dans une cohérence entre ici et là-bas.

Chaque projet retenu peut être subventionné par la Ville de Lyon ou conjointement par la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon. Dans les deux cas, le montant total des subventions accordées est plafonné à 50 % des dépenses éligibles du budget global prévisionnel du projet. En conséquence, le financement du projet doit reposer sur d'autres sources de financement.

En ce qui concerne le 5^{ème} arrondissement de Lyon, il s'agit des structures suivantes :

- LYON OLYMPIQUE ECHECS
Une subvention de 10 000 € est allouée à cette association.
- QUAIS DU POLAR
Une subvention de 10 000 € est allouée à cette association.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

M. ESPINOSA BARRY ne participe pas au vote (conseillé intéressé).

31627 - Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 40 000 € au Nouvel Institut Franco-Chinois sis 2 rue des Soeurs Bouvier à Lyon 5ème pour son programme d'actions 2020 Approbation et autorisation de signature d'une convention cadre - Direction des Relations Internationales
Rapporteur : Gilda HOBERT

La création en 1921 de l'Institut Franco-Chinois découle de la politique d'ouverture de la Chine aux études occidentales au début du XIXe siècle.

La visite officielle de ce lieu historique par le Président de la République Populaire de Chine, Monsieur Xi Jinping, le 26 mars 2014 a été à l'origine de la création du Nouvel Institut Franco-Chinois. Ce projet, porté initialement par la Ville de Lyon, le Grand Lyon et l'Agence pour le Développement économique de la Région Lyonnaise « ADERLY », s'est élargi à d'autres partenaires avec une implication directe d'entreprises de l'agglomération lyonnaise mais aussi les établissements d'enseignement supérieur.

L'Association Nouvel Institut Franco-Chinois est une association de type loi de 1901, présidée par Thierry de La Tour d'Artaise, Président - Directeur général de Seb. Elle se construit grâce au soutien d'entreprises privées en qualité de mécènes fondatrices, d'universités lyonnaises et chinoises et de personnalités qualifiées. La Ville de Lyon, adhérente de cette association, en est membre au sein du collège « des Collectivités et Etablissements publics Fondateurs ».

Cette association a pour objet de fédérer les acteurs du territoire lyonnais travaillant avec la Chine et d'affirmer Lyon comme un territoire majeur en France dans les relations avec la Chine (relations économiques, touristiques, universitaires, associatives, culturelles...).

Le Nouvel Institut Franco-Chinois (NIFC) est un outil innovant amené à jouer un rôle important dans les années à venir pour le développement des liens entre Lyon et la Chine.

Il est proposé d'allouer une subvention de fonctionnement général d'un montant de 40 000 €, sur un budget prévisionnel de 745 400€, au profit de l'Association « Nouvel Institut Franco-Chinois ».

 [Prise de parole](#)

[M. ARTIGNY souhaite intervenir sur cette délibération qui accorde une subvention importante \(sans compter la subvention de 80 000 € versée par la Métropole de Lyon\), et](#)

de ce fait cautionne ainsi la politique chinoise actuelle. Il évoque les exactions notamment à l'encontre de la culture Ouïghours. Il rappelle ainsi qu'il est estimé que plus d'un million d'Ouïghours seraient détenus dans des camps d'internement.

Par ailleurs, il serait vraiment regrettable que ces subventions publiques importantes, servent aussi le développement commercial de SEB, l'association étant présidée par le PDG de SEB. Il souhaiterait, dans les événements futurs, que soit proposé par le Nouvel Institut Chinois un débat sur la culture ouïghour, afin que l'ensemble des peuples chinois soit représenté. Il votera contre cette délibération.

Mme LOUIS reconnaît que la relation entre la Chine et Lyon est ancienne (la soierie, etc...), et qu'elle fait partie du patrimoine lyonnais. Elle partage néanmoins beaucoup d'éléments avec ce qui a été dit par M. ARTIGNY. Par ailleurs, elle est gênée par le fait que cela reste un espace fermé, très peu accessible. A l'instar de la paroisse catholique chinoise qui s'est peu à peu ouverte, elle souhaiterait que cet institut s'ouvre davantage sur l'extérieur. Elle s'interroge aussi sur l'utilité d'accorder un montant aussi important alors que cet institut bénéficie d'importants financements par des mécènes.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à la majorité.

Mmes M. BASSI, G. HOBERT, B. LOUIS et MM. C. DE SALINS, S. INTIDAM, M. ESPINOSA BARRY, J-P DUFOUR, O. PIRRA s'abstiennent.
M. B. ARTIGNY vote contre.

31651 - MJC Ménival - Aménagement intérieur et mise aux normes accessibilité - 29 Avenue de Ménival 69005 Lyon - Opération n° 05081001 Approbation de l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre n° K1735 - Direction de la Construction
Rapporteur : Gilda HOBERT

G.HOBERT présente ici, avec émotion sa toute dernière délibération, après avoir siégée pendant 12 ans dans cette instance.

Elle a eu beaucoup de plaisir à échanger avec les nombreuses associations culturelles, patrimoniales et humanitaires du 5ème arrondissement. Elle n'a pas toujours pu les soutenir comme elle l'aurait voulu. Parfois, elle s'est vraiment réjouie d'avoir pu contribuer à encourager ces très belles énergies.

A travers ses différents mandats, Mme HOBERT s'est enrichie de nouvelles expériences, et elle en est très reconnaissante. Les trois maires qui se sont succédé, pendant ces 12 années, lui ont toujours témoigné de la confiance, ce qu'elle a aussi beaucoup appréciée. Elle va retrouver le théâtre et la poésie.

Elle remercie une nouvelle fois en reprenant une chanson de Michel DELPECH et en concluant par « c'était bien, c'était chouette ».

Elle présente avec plaisir le dernier rapport sur la MJC de Ménival qui travaille avec beaucoup d'acharnement, de cohérence, dans ce quartier qui en a besoin et qu'elle connaît bien puisqu'elle y vit, comme d'autres élus.

C'est un lieu structurant pour ce quartier, il faut que la MJC reste là et que des travaux aient lieu sur place. Elle souhaite saluer le travail important de la direction, qui a su concilier les

besoins des usagers, les injonctions de la fédération nationale des écoles de cirque, les contraintes liées aux travaux. Les travaux ont été longs à venir, mais ils sont là, enfin.

Il s'agit là d'un avenant, mais le montant des travaux n'évoluent pas.

Les travaux Démarrent en mars par du désamiantage et ensuite tout sera fait pour que les activités de la MJC et du cirque perdure

Le programme des travaux de l'opération prévoit notamment la mise en accessibilité du site. Pour la traiter dans son intégralité avec un minimum de dérogations, le maître d'œuvre a dû concevoir un projet différent de celui initialement imaginé dans les études de faisabilité, avec notamment la mise en place d'un ascenseur extérieur permettant de desservir 3 niveaux. Outre le prix d'un ascenseur 3 faces, l'installation de cet appareil nécessite la construction d'aménagements conséquents dans un patio existant, qui seront complétés par un dispositif de sécurisation.

Ces travaux supplémentaires et missions complémentaires, rendus nécessaires par cette sujétion technique de caractère exceptionnel, nécessitent la passation d'un avenant au marché maîtrise d'œuvre

Prise de parole

Mme HOBERT conclue en souhaitant bon vent à la MJC et l'école de cirque pour les pratiques amateur, qui reste bien sur le quartier (la formation professionnelle devrait aller sous d'autres cieux métropolitain).

M. INTIDAM remercie Mme HOBERT pour son intervention touchante. Il rappelle qu'en 2008, les réunions étaient organisées avec des sceaux sous les gouttières qui fuyaient. Il est important pour cette structure et pour le quartier que les travaux se fassent. Enfin, Il remercie tous ceux qui se sont investis

Mme HOBERT souhaite aussi saluer l'efficacité du directeur de l'école de cirque, Boris FERRIER, qui est très apprécié par son équipe. Il est à l'écoute et a beaucoup contribué à l'organisation des travaux, pour qu'ils se déroulent le mieux possible.

M.ARTIGNY conclut en mettant en valeur la mission cirque handicap portée par l'école de cirque, qui est tout à fait époustouflante par la qualité de prestations. Il les a rencontrés plusieurs fois avec M. ESPINOSA BARRY. Il apprécie vraiment beaucoup leur approche très inclusive, où il n'y a pas de différence entre les personnes valides et non valides. Avant de porter un handicap, ce sont avant tout des personnes.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

31433 - Attribution de subventions de fonctionnement général d'un montant de 2 502 375 euros aux 8 associations gestionnaires des Maisons de l'enfance de Lyon et à l'Entraide Pierre Valdo Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires - Direction du Développement Territorial
Rapporteur : Henriette MANOUKIAN

Madame MANOUKIAN présente ici la dernière délibération de ce mandat.

Sur le territoire de la Ville de Lyon, ces associations partagent en effet l'ambition de développer des projets au service des enfants et de leurs familles. Elles œuvrent à la promotion et au développement de lieux d'accueil et d'activités de loisirs éducatifs à destination de la petite enfance, de l'enfance et éventuellement des adolescents.

Comme associations de loisirs éducatifs, les maisons de l'enfance se reconnaissent dans les valeurs fondamentales et universelles qui gouvernent leur action au service de l'enfant : la non-discrimination, le respect de la dignité humaine, la solidarité, la démocratie et la laïcité.

Elles inscrivent leur projet en complémentarité et en cohérence avec le Projet Educatif Territorial (PEdT) de Lyon et développent des partenariats avec les acteurs du quartier sur lequel elles interviennent. Elles contribuent ainsi à l'animation de la vie sociale locale.

En outre, quatre maisons de l'enfance de Lyon, ainsi que l'association Entraide Pierre Valdo, sont partenaires de la Ville de Lyon pour la mise en œuvre d'accueils de loisirs périscolaires dans les écoles de Lyon.

Dans le cadre du 5^{ème} arrondissement, il s'agit des structures suivantes :

- Maison de l'Enfance de Ménival avec un montant alloué 121 480 € (1^{ère} tranche)
- Entraide Pierre Valdo avec un montant alloué de 258 042 € (1^{ère} tranche)

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, Mme le Maire clôt la séance à 20h45.

A l'issue du conseil, plusieurs interventions complémentaires ont lieu.

Prise de parole

Mme GAILLIOUT remercie M. RUDIGOZ de lui avoir fait confiance et permis d'exercer ce mandat de Maire du 5^{ème} arrondissement. Elle remercie le public qui a assisté aux séances des conseils d'arrondissement mais aussi les élus pour la qualité des échanges et le respect mutuel.

M. RUDIGOZ souligne lui aussi la qualité des échanges, qui ne sont pas aseptisés mais ont toujours été respectueux. Il salue le fait que ce sont essentiellement des femmes qui ont occupé le poste de Maire de cet arrondissement. Il remercie l'ensemble des élus du conseil.

Mrs. DUFOUR et ESPINOSA BARRY remercient également leurs collègues.

Mme HOBERT se mêle aux remerciements et souligne également le travail des services administratifs de la mairie.

Mme FAURIE - GAUTHIER présente ses adieux à la vie politique. Elle a vraiment apprécié travailler pour l'intérêt général durant ces 12 années. Elle a beaucoup appris et œuvré sur la santé, notamment avec des associations qui lui ont fait confiance. Elle a pu participer au développement des espaces verts et de la pratique sportive sur l'arrondissement. A l'heure où la planète se réchauffe, il est urgent de planter des arbres, garder un environnement de qualité. Elle souligne aussi la richesse des sujets transversaux, les nombreux liens avec les élus portant différentes délégations, pour aboutir, parfois après de longues années de travail, à des réussites.

Pour finir, elle relate ses deux plus grandes émotions: marier deux femmes de 80 ans qui vivaient ensemble depuis 50 ans et la mission qu'elle a pu faire, mandatée par la ville de Lyon, dans la ville d'Erbil au Kurdistan, dans les camps de réfugiés.

Mme GAILLIOUT rappelle le travail important fourni par un élu de cet arrondissement : M. CHIRICONI, aujourd'hui décédé, notamment auprès des centres sociaux et des MJC.

M. ARTIGNY salue également la mémoire de M. CHIRICONI qui lui a donné de bons conseils lors de son arrivée mouvementée au sein de la majorité.

Enfin, Mme BUFFLIER remercie elle aussi les élus et les informe sur les nouvelles consignes de tri de la métropole de Lyon.